

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°19 DU 9 mars 2022
(Réunion télématique)

SAISON 2021/2022

Présents :

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Michel COZZI, Président de la CCS

Cédric AMBS, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT, membres de la commission.

Excusé :

Bertrand LEYS, membre de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif)

Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCA),

REPORT DE DROIT EN COUPE DE FRANCE JEUNES M18/M21

La commission Centrale Sportive va diffuser prochainement les tirages des prochains tours des coupes de France jeunes M18 et M21 féminines et masculines.

Les catégories M18 et M21 devraient potentiellement être impactées par des demandes de report de droit suite à la sélection de joueur(euse) en équipe de France U19 F, U18 M et U20 M.

Les clubs souhaitant bénéficier d'un report de droit devront en faire la demande à la CCS via l'adresse bdejean.ccs@ffvb.org et justifier de la sélection de leur joueur(euses) avant le :

- **Vendredi 11 mars 2022 - 17h** pour les **M18 F**.
- **Mercredi 16 mars 2022 - 17h** pour les **M18 M** et les **M21 F et M**.

Passé ces délais, la CCS n'acceptera plus de demandes de report de droit.

La Commission Centrale Sportive fixe la date de report de droit au :

- Le **samedi 19 mars 2022 à 14h30** pour les **M18 F**. Les clubs pourront d'un commun accord implanter la rencontre au dimanche 20 mars 2022. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CCS.
- Le **samedi 26 mars 2022 à 14h30** pour les **M18 M et les équipe M21 M de l'ASUL LYON VOLLEY BALL et du MONTPELLIER CASTELNAU VOLLEY UNIVERSITE CLUB**. Les clubs pourront d'un commun accord avancer la date du tournoi ou l'implanter le tournoi au dimanche 27 mars 2022. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CCS.
- Le **dimanche 17 avril 2022 à 11h** pour les **M21 F et M** (date initialement prévue pour le 8^{ème} tour). Les clubs pourront d'un commun accord avancer la date du tournoi. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CCS.

La CCS précise également que suite à la sélection de joueur en équipe de France U18 M, le 8^{ème} tour de la coupe de France M18 M sera potentiellement impacté par les reports de droit.

Le Président de la CCS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT